



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX**  
**DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19 h 00, statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
125, rue Aimé-Vincent / Lot 1 675 050 / Zone C3-127	Autoriser deux portes de garage sur une façade donnant sur rue en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.
513, rue Bourget / Lot 2 854 870 / Zone H1-221	Autoriser une piscine hors-terre située à 1,42 mètre d'une limite de propriété en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1,50 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)